

Direction générale  
de l'alimentation

Sous-direction de la  
qualité et de la protection  
des végétaux

Bureau de la  
réglementation et de la  
mise sur le marché des  
intrants

Dossier suivi par : SS

Réf : 2020393EXMII1031



**TAMINCO NV**  
Pantserschipstraat 207  
B 9000 GAND  
BELGIQUE

Paris, le

13 SEP. 2012

**Objet** : Lettre de décision

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint la lettre de décision qui fait suite à votre demande d'extension d'usage d'une préparation déjà autorisée (usage mineur), concernant le produit :

**N° Intrant : 2020393 - FLOWSAN FS**

**AMM n° 2090008**

(ce n° intrant et ce nom sont à rappeler dans chaque correspondance concernant ce dossier)

Je vous demande de supprimer de l'étiquette l'usage « répulsif oiseaux », celui-ci n'étant pas autorisé ni revendiqué pour cette préparation.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation du Directeur général de  
l'alimentation, l'adjoint au sous-directeur de la qualité et de  
la protection des végétaux,

Joël FRANCART

Conformément aux dispositions du chapitre III du titre V du livre II de la partie législative du Code Rural et des textes pris pour son application, les décisions suivantes ont été arrêtées dans les conditions ci-dessous :

### Descriptif de l'Intrant

N°intrant : 2020393 Nom commercial : FLOWSAN FS

Produits Phytopharmaceutiques  
N° AMM : 2090008

Type commercial : Produit de référence

Composition : Thirame 533 G/L

Vu l'avis de l'Anses n°2011-0810 du 19 avril 2012

#### Conditions d'emploi :

- Porter des gants, une combinaison non tissée et un masque respiratoire avec filtre à particules pendant toutes les opérations de traitement (mélange, chargement, ensachage et nettoyage).
- Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, les semences traitées doivent être enfouies dans le sol ; s'assurer que les semences traitées soient enfouies en bout de sillons.
- Effectuer un minimum de 2 rinçages des bidons avant leur élimination.
- Contient du thirame, peut provoquer des réactions allergiques.

### Dénominations commerciales

FLOWSAN FS

### Liste des usages rattachés

USAGE 00109002 - Chanvre\*Trt Sem.\*Fontes de semis

Dose d'emploi 0,3 L/Q

Décision AUTORISATION MISE SUR LE MARCHE

Max. Apport 1

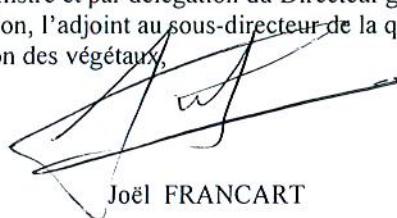
Cond. Emp.

Dose d'emploi: 300ml/100kg de semences

Vous disposez d'un délai de deux mois, pour contester la présente décision, si vous le souhaitez, devant le Tribunal administratif

Pour le Ministre et par délégation du Directeur général de l'alimentation, l'adjoint au sous-directeur de la qualité et de la protection des végétaux,

13 SEP. 2012



Joël FRANCART